<u>OBJET</u>: Versement de subventions dans le cadre des contrats d'objectifs - Associations sportives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la conclusion de contrats d'objectifs entre la Ville et plusieurs associations sportives sottevillaises précisant les engagements des deux parties dans le respect des objectifs mutuels,

Considérant la production d'éléments administratifs justifiant de la réussite des objectifs des associations,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les subventions suivantes, correspondant à la prolongation des contrats en cours :

Agglo Sud Volley-ball 76	1500€
Auto-cycle sottevillais	1500€
Club de full contact sottevillais	530€
a Sottevillaise	
stade sottevillais 76	31 000 €
tade sottevillais cheminot club – comité directeur	30 000 €
tade sottevillais cheminot club – section basket	3 000 €
tade sottevillais cheminot club – section football	13 000 €
tade sottevillais cheminot club – section lutte	16 500 €
tade sottevillais cheminot club – section tennis de table.	2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 non-participation au vote et 33 voix pour, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Mairie de



République Française Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

34

Nombre de présents :

30

Convocations:

11 OCTOBRE 2024

Etaient présents: M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--00000-

Etaient absents excusés:

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL

Pouvoir à M. Clément THEODORE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA

Pouvoir à Mme Laurence RENOU

--00000-

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024 Publication : 24/10/2024

B.P. 19

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex Téléphone : 02 35 63 60 60 mairie@sotteville-les-rouen.fr www.sotteville-les-rouen.fr